



Force de Sécurité
Publique et Civile

LA CFDT DIT « NON »

La DGSCGC a invité, ce vendredi 25 mars, l'ensemble des organisations syndicales et des associations telles que la FNSPF et l'ANDSIS à un groupe de travail, dans la suite des travaux relatifs aux Emplois Supérieurs de Direction (ESD), sur la problématique des retraites pour les colonels.

La CFDT dit « NON » :

- Sur la manière de faire, encore une fois, la représentativité n'est pas respectée sur des questions relatives au statutaire,
- A la présence de la FNSPF, qui par ses actions, ne fait que dynamiter la profession en privilégiant des rencontres avec le ministre de l'intérieur pour le devenir des Colonels sans se soucier des autres catégories,
- C'est la CNRACL qui est compétente pour traiter des problématiques de retraite et la CFDT ne souhaite pas que seules celles des colonels soient abordées. En effet, l'ensemble des Sapeurs Pompiers Professionnels peuvent se retrouver dans des conditions de perte de leur avantage retraite à 57 ans (catégorie active).



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.
☎ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr

La CFDT a donc fait le choix de ne pas participer à cette réunion.

La CFDT saisira la CNRACL concernant les enjeux relatifs aux retraites des Sapeurs Pompiers Professionnels.

La CFDT fera, lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale, toutes ses remarques et projets d'amendements sur les ESD.

Enfin, nous invitons la DGSCGC à respecter elle même les règles de la charte sur le dialogue social qu'elle souhaiterait nous faire appliquer.



www.cfdt-fspc.fr